

TABLEAU RECAPITULATIF AFFILIATION EN CAS DE TRANSFERT DE PERSONNEL

Type de transfert	Affiliation dans l'entreprise cédante	Affiliation dans l'entreprise repreneuse
Privé vers public	Si AGIRC/ ARRCO	IRCANTEC
	Si IRCANTEC	IRCANTEC
Public vers privé	Si IRCANTEC	AGIRC/ARRCO
	Si AGIRC/ ARRCO	AGIRC/ ARRCO
Privé vers privé : Association vers Association	Si AGIRC/ARRCO	AGIRC/ARRCO
	Si IRCANTEC	IRCANTEC
Privé vers privé : Association vers EPIC	Si AGIRC/ARCCO	AGIRC/ARCCO (sauf pour les salariés transférés qui se verront proposer les postes de directeur de l'EPIC et comptable, et donc un contrat de droit public : IRCANTEC)
	Si IRCANTEC	IRCANTEC (même pour le directeur de l'EPIC et le comptable qui se verront proposer un contrat de droit public : l'IRCANTEC)
Privé vers privé : EPIC vers Association	Si AGIRC/ ARCCO	AGIRC/ARCCO (Pour directeur de l'EPIC et comptable transférés qui se voient alors proposer un contrat de droit privé : l'AGIRC/ARCCO quel que soit l'affiliation antérieure)
	Si IRCANTEC	IRCANTEC (sauf pour directeur de l'EPIC et comptable transférés qui se voient alors proposer un contrat de droit privé, et doivent donc obligatoirement affiliés à l'AGIRC/ARCCO)

Source : OTF Cabinet Captсан Avocats fiche sociale n°27 Février 2017